Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260428-DEL2026_18-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19 heures

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Charlotte LE GUIRRIEC

Excusés : Franck HARDY (procuration à Jean-Michel DESMONS), Jean-Yves DUCLOS (procuration à Hubert MINNITI), Cécile GARNIER (procuration à Yves-Marie GEFFROY).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27

2026 - AVRIL - 18 - FINANCES
INDEMNITES ELUS 2025

Madame PERRIN Nathalie, adjointe aux Finances, au pilotage de l'action municipale et à la protection des populations donne lecture du rapport suivant :
L'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au CONSEIL MUNICIPAL, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». L'Etat annuel nominatif des indemnités perçues par les élus en fonction et les remboursements de frais pour l'année 2025 s'établit comme suit :

ELUS	FONCTIONS	INDEMNITÉS BRUTES CHARGÉES	INDEMNITÉS BRUTES	REMBOURSEMENT DE FRAIS
PRIGENT Alain	Maire	28 494,00 €	20 716,92 €	675,69 €
LISEMBART Laurent	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
PERRIN Nathalie	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
DAVID Yvonnick	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
AQUILINA Nathalie	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
BOURRE Philippe	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
CHEVILLON Jacqueline	Adjoint	7 709,64 €	7 398,84 €	
DESMONS J.Michel	Conseiller délégué	2 569,84 €	2 466,24 €	

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260428-DEL2026_18-DE

HARDY Franck	Conseiller délégué	2 569,84 €	2 466,24 €
GUEGUEN PRIGENT Marie	Conseiller délégué	2 569,84 €	2 466,24 €
MINNITI HUBERT	Conseiller délégué	2 569,80 €	2 466,24 €
BOUGET Laetitia	Conseiller	770,88 €	739,80 €
AVIGNON Delphine	Conseiller	770,88 €	739,80 €
ARNAUD Stéphanie	Conseiller	770,88 €	739,80 €
DANTEC Yvon	Conseiller	770,88 €	739,80 €
DUCLOS J.Yves	Conseiller	770,88 €	739,80 €
MARSOLLIER Evelyne	Conseiller	770,88 €	739,80 €
PAUL Sylviane	Conseiller	770,88 €	739,80 €
PIEL Solange	Conseiller	770,88 €	739,80 €
PRODHOMME Mickael	Conseiller	770,88 €	739,80 €
ROBIC FAUDEMER Nathalie	Conseiller	770,88 €	739,80 €
SEVAER Vincent	Conseiller	770,88 €	739,80 €
TRACOU Bruno	Conseiller	770,88 €	739,80 €
		94 281,72 €	**83 852,52 €**

Les remboursements de frais sont liés à la participation de plusieurs élus au Congrès des Maires
Cet état ne donne pas lieu à un débat ni à un vote et concerne uniquement les élus en fonction.

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025.

Fait et délibéré en séance le 28 avril 2026
Le Maire,



Laurent LISEMBART